COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Séance du lundi 22 juin 2021 - 18h00 réunion en visioconférence

Nombre de membres:	30
Membres absents :	3
Membres présents:	27
Membres avec droit de vote	23

CE - Conseil d´Etablissement

FEUILLE D'ÉMARGEMENT Réunion extraordinaire du Mardi 22 juin 2021 à 18h00
Session par visioconférence pour des raisons sanitaires

NOM PRENOM	FONCTION	DROIT de VOTE = 24	EMARGEMENT
Lionel PARADISI-COULOUMA	Conseiller de Coopération et d´Action Culturelle	OUI	Présent
Laurence LEYENDECKER	Cheffe d´Etablissement	OUI	Présente
Delphine GUYOMARD	Directrice Administrative et Financière	OUI	Présente
Jean-François LAGU	Proviseur Adjoint	OUI	Présent
Jean-Marc FERRER	Directeur du 1er Degré		Excusé
Maria Paz GONZALEZ SUBERO	Proviseure Adjointe	OUI	Présente
Maria Rosa FRANCESCHINI	Directrice du 1er Degré		Excusé
Thierry FABIANO	Conseiller Principal d´Education	OUI	Présent
Laurence MEDINI	Enseignant 1er degré	OUI	Présente
Anne BOULANGER	Enseignant 1er degré	OUI	Présente
Cécile de SANTA COLOMA	Enseignant 1er degré	OUI	Présente
Didier FOULARD	Enseignant 2nd degré	OUI	Présent
Paula SARACINO	Enseignant 2nd degré	OUI	Présente
Jean-Michel VIAUD	Enseignant 2nd degré	OUI	Présente
Jorge TRESCA	Personnel non enseignant	OUI	Présent
Jorge LANNOT	Personnel non enseignant	OUI	Présente
Verónica BERTORA	Représentant AMICALE	OUI	Présente
Paula SCAGLIONE	Représentant AMICALE	OUI	Présente
Gabriela PIÑOL ROMBOLA	Représentant AMICALE	OUI	Présente
Laura PETRONI	Représentant AMICALE	OUI	Présente
Pablo PEREL	Représentant FRATERNITÉ	OUI	Présent
Miranda Lida	Représentant FRATERNITÉ	OUI	Présente
Uriel BANCHIK 1	Élève de Lycée	OUI	Présent
Manuel BUSTOS WEINSCHELBAUM 3A	Élève de collège	OUI	Présente
Julien BOUCHARD	Consul Général de France	NON	Présent
Christophe DUBOIS	Conseiller Consulaire	NON	Présente
Jérome GUILLOT	Conseiller Consulaire	NON	Présente
Marie UTARD VENEGAS	Conseiller Consulaire	NON	Présente
Laurent WAKSMANN	Conseiller Consulaire	NON	Présent
Andrea GUADALUPE	Présidente des Anciens Mermoz	NON	Absente
	Vice-Président du CVL	NON	

Ramsay 2131-(C1428BAG) - Buenos Aires - Argentine

La séance demarre a 18h09 avec la bienvenue aux 4 nouveaux conseillers consulaires élus le 29 mai dernier: M. Dubois, M. Guillot, Mme Uteau Venegas et M. Waksmann. Le reste des membres se présentent.

Le secrétariat est assuré par Belen Sirimarco et la représentante des enseignants du 2nd degré Mme. Saracino.

Le compte rendu de la reunión du 17.05.2021 est adopté a l´unanimité et sera publié sur le site du lycée https://lyceemermoz.edu.ar/v5/infosgenerales/pvconseilseta/

La proviseure introduit le 1er point de l´ODJ

1. Modification de la carte des emplois pour août 2022 :

a. Proposition de création d'un poste d'EEMCP2 en lettres modernes, à la suite d'un redéploiement sur la zone par l'AEFE.

Suite a une réorganisation au sein de l´AEFE les lycées mutualisateurs deviennent des Instituts régionaux de formation. Actuellement, en AMLASUD 6 professeurs formateurs (EEMCP2 et EEMFE) avec un statut d´expatriés sont basés à Buenos Aires pour le 1er degré et dans les disciplines espagnol, mathématiques, sciences physiques, SES, EPS. Deux professeurs sont basés à Montevideo, qui seront redéployés. L´EEMCP2 d´anglais sera basé à Santiago du Chili. Celui de lettres serait basé à Buenos Aires. Nous sommes donc convoqués pour donner un avis sur la modification de la carte des emplois du lycée Jean Mermoz, par la création d'un poste d'EEMCP2 de lettres pour août 2022.

La proviseure demande l´avis des membres.

Les représentants des enseignants considèrent la création de ce poste avec certaines difficultés. M. Foulard rappelle que ce même poste avait été supprimé en 2018 et que pour combler compenser les 9 heures laissées, le lycée a dû recruter des professeurs locaux. Il regrette que l´AEFE destabilise encore une fois ces professeurs en contrat local. Ce sera un préjudice pour eux s´ils perdent des heures et doivent en chercher ailleurs et ce sera un préjudice pour le lycée parce qu'il sera très difficile de récupérer ces professeurs s´ils partent.

En réponse à la question du conseiller consulaire M. Dubois, la proviseure explique qu´il s´agit d´un poste de 9 heures plus les heures de formation et précise que :

1. Ce n´est pas sûr que la création de ce poste implique la réduction des heures des professeurs en contrat local.
2. Avec la réforme du Bac, il y a des heures qui peuvent varier selon le choix des spécialités des élèves, chaque année.
3. De nouvelles ressources pourraient être mises en place pour répondre aux besoins d´appui aux élèves en difficulté. L´ensemble de ces heures se repartiraient bien sûr entre les membres de l'équipe de lettres.

Mais elle soutient qu´il est encore trop tôt pour se prononcer sur la voie que le lycée va pouvoir suivre. Ces questions de volume horaire dépendent aussi des effectifs d'élèves et du nombre de classe.

M. Viaud trouve qu´une réduction d´heures pour les collègues en contrat local est inadmissible. Sans garanties, il est impossible de donner un vote favorable.

M. Guillot, conseiller consulaire, demande s´il est possible de prendre ce nouveau poste comme un avantage et que ces 9 heures soient employées en plus et pas retirées à de la charge horaire des enseignants en contrat local.

Même si l´esprit de la cheffe d´établissement est de pouvoir conserver tous les postes locaux, hélas, elle ne peut pas prévoir le volume horaire des lettres de l´année prochaine en juin et elle ne peut rien garantir.

Mme Bertora se dit favorable car Amicale a toujours demandé d´accroitre le nombre des résidents et d´expatriés. Elle ne souhaite pas laisser passer cette opportunité.

Mme Piñol, représentante d´Amicale, dit qu´il lui manque des éléments pour mesurer l´impact que la création de ce nouveau poste aura sur les professeurs de lettres en contrat local. Combien de professeurs de francais y a-t-il actuellement ? 9 professeurs dont 7 titulaires et 2 locaux (avec 19 et 14 heures de cours pour les deux derniers).

M. Perel, en représentation de Fraternité, va s´abstenir par manque d´éléments et parce qu´il est contre la précarité a laquelle seront confrontés les personnels en contrat local.

Mme. Scaglione, représentante d´Amicale demande le vote à bulletin secret.

M. Waksmann, conseiller consulaire, retient qu´en 2018 ce poste avait été supprimé et demande à la proviseure si elle trouve maintenant la création de ce poste positive. Mme Leyendecker répond que oui parce que c´est toujours positif d´avoir un professeur formateur sur place. L'équipe de lettres est déjà très dynamique mais la présence d'un professeur pouvant dispenser de la formation continue est toujours un point favorable.

<u>Résultat du vote à bulletin secret :</u>

11 votes pour, 5 votes contre, 5 abstentions. L'avis sera transmis à l´AEFE sans délais.

b. Proposition de transformation d'un poste de résident administratif en poste de professeur résident en sciences physiques, à la suite du futur départ en retraite de Jacqueline MARTIN. Report du vote au CE du 18/8

2. Point sur les avis des CHSCT et CHSCS tenues les 14 et 16 juin.

Mme Scaglione demande si en CHSCT on a parlé de l´obligation pour les professeurs à risque de revenir en classe présentielle après la 1ere dose de vaccin contre le Covid. La proviseure répond que oui, ce point a été évoqué.

Les parents sont préoccupés par l´organisation et la prise en charge des personnels et des élèves qui voyagent pendant les vacances pour vaccination. Ils veulent savoir si la question de la quarantaine obligatoire et le respect des règles de migraciones sont bien claires pour tous ceux qui vont revenir d´un voyage à l´étranger et si les professeurs vont les accomplir.

La proviseure dit que contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, tous les personnels et élèves accompliront leur période d'isolement de 10 jours à partir du test effectué 72 h avant le retour en Argentine.

La note de l'AEFE du 3 juin 2021 permet d'anticiper les départs ou de retarder les retours de vacances vers la France et l'Argentine afin de permettre aux personnels expatriés et résidents de recevoir les deux doses de vaccins. Cette mesure a été étendue cette mesure aux personnels de droit local qui en ont fait la demande pour

des raisons vaccinales. Tous les personnels doivent impérativement signaler leurs dates de départ et de retour. Les deux doses de vaccin pourront être obtenues dans un délai de 21 à 28 jours.

Les emplois du temps aménagés et les liens à donner aux élèves pour qu'ils puissent suivre les classes seront communiqués à l´avance aux familles concernées.

Premier degré : 7 classes du premier degré sont concernées par un départ anticipé ou un retour retardé de leur professeur et passeront l'essentiel de leur emploi du temps en distanciel. Une demi-journée présentielle hebdomadaire sera maintenue pour chacune d'entre elles, qui concerne majoritairement les matières spéciales.

Dans un souci de réciprocité, les élèves en voyage avec leurs familles pour vaccination seront pris en charge à partir du 28 juin par les professeurs travaillant déjà à distance, puis en fonction des besoins, par les professeurs en voyage. 29 élèves du primaire se sont signalés concernés.

Second degré : 15 professeurs voyageront à l'intérieur de la période définie. Ils renseigneront les liens dans les classes en ligne sur l'emploi du temps habituel. Le proviseur adjoint analyse actuellement l'impact du distanciel sur les EDT des élèves et nous envisagerons éventuellement les modifications nécessaires, en cas de concentration trop élevée de cours en ligne sur la même demi-journée.

On étudie la possibilité d´installer des caméras dans les classes temporairement, pendant la durée de cette mesure exceptionnelle. Le nombre des élèves à prendre en charge au secondaire est actuellement de 18, répartis sur 14 classes.

3. Questions diverses

Fraternité

COVID:

Sobre la interpretación de la RESOLUCION DEL MINISTERIO DE TRABAJO, EMPLEO Y SEGURIDAD SOCIAL N° 207/2020 y sus modifcatorias. De la necesidad del cumplimiento de la cuarentena por los profesores que reingresan al país. Question répondue dans le point précédent.

ESI:La capacitación sobre la ESI para los docentes: ¿esta incluída en animation pedagogique o es optativa? La proviseure adjointe, Mme Gonzalez Subero répond que La ESI será incluída en el Proyecto de Establecimiento. Las formaciones docentes que se organicen a partir de entonces serán de carácter obligatorio para el personal del Liceo.

Promesa a la bandera:

-Expresar el malestar y la sorpresa por el modo de organización de la ceremonia que impidió que las y los estudiantes entonaran el himno nacional argentino. Un establecimiento bicultural no puede obviar ese elemento indispensable de reafirmación de la soberanía y el consecuente homenaje a la bandera patria y a los héroes y heroínas de la independencia: La proviseure adjointe répond que cette question a été discutée en réunion de direction. L'hymne n'a pas été chanté pour des raisons sanitaires. Pour pouvoir le faire, il aurait fallu garder une plus grande distance entre les élèves ce qui n'était pas possible avec le nombre d'élèves présents. Ils ont

donc décidé de reproduire une version de l'hymne national argentin. M. Perel remercie la réponse et ajoute que la prochaine fois, il serait préférable de choisir une autre version de l´hymne, qui ne rappelle pas le style de marche militaire. M. Lannot précise que pour chaque festivité les professeurs de musique chantent avec les élèves des versions différentes de l´hymne et plus contemporaines mais qu´il ne faut pas oublier que nous sommes dans un contexte tout à fait inhabituel.

-Solicitud de presentación del orden del día y de las Actas posteriores de las sesiones en los dos idiomas oficiales del Liceo Franco Argentino: La proviseure répond que les parents délégués peuvent s´organiser pour traduire les procès-verbaux s´ils le souhaitent.

-Los representantes de las asociaciones de padres y madres quisiéramos conocer los contenidos del baréme para la acreditación de puestos docentes. Así como la aplicación de AFFELNET y Parcousup en el cruce con la evaluación de la currícula argentina. Les barèmes utilisés pour la sélection des personnels sont très nombreux et c´est un sujet réservé à la CCPL. Quant à AFFELNET pour l´inscription et Parcoursup ce sont de plateformes pour l´inscription des élèves qui ont passé le Brevet en classe de 2nde et a l´éducation supérieure pour les élèves de Terminale respectivement. Il n´y a pas de relation entre ses plateformes et les matières propres au bachillerato argentin.

M. Bouchard qui arrive à la fin de ses fonctions transmet son au revoir et ses remerciements à la communauté Mermoz.

Mme Leyendecker remercie la participation de tous les membres présents et clôture la séance à 19h40.

Mme LEYENDECKER	**Mme SIRIMARCO**	**Mme. SARACINO**
Proviseure	Secrétaire	Secrétaire